

## Les retranchements du Cap d'Erquy : Fouilles de 1967 du Fossé Catuélan

P R Giot, Jacques Briard, M. Avery

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Giot P R, Briard Jacques, Avery M. Les retranchements du Cap d'Erquy : Fouilles de 1967 du Fossé Catuélan. In: Annales de Bretagne. Tome 75, numéro 1, 1968. pp. 67-84;

doi : <https://doi.org/10.3406/abpo.1968.2437>

[https://www.persee.fr/doc/abpo\\_0003-391x\\_1968\\_num\\_75\\_1\\_2437](https://www.persee.fr/doc/abpo_0003-391x_1968_num_75_1_2437)

---

Fichier pdf généré le 07/09/2020

# Les retranchements du Cap d'Erquy

## FOUILLES DE 1967 AU FOSSÉ CATUÉLAN

La présence de fortifications antiques au Cap d'Erquy est connue depuis longtemps et dès 1787, un plan cadastral, conservé aux Archives départementales des Côtes-du-Nord, porte mention de « Retranchements des Romains » en cet endroit (R. Sancier, 1964, 393). L'abondance de vestiges d'époque romaine sur le territoire de la commune d'Erquy, souvent identifiée à la Reginea de la Table de Peutinger, explique cette assimilation que nombre d'auteurs aussi bien que la tradition locale ont entretenue jusqu'à nos jours. Les ruines de villas, de murs et même d'un temple furent décrites assez tôt et l'on retrouve dans le *Manuscrit* du Président de Robien ou dans l'*Antiquité expliquée* de Dom Bernard de Montfaucon, des notes et croquis de Dom Lobineau (Bizeul, 1851, 55). Par contre les retranchements du Cap ne furent le plus souvent décrits que très brièvement. Habasque (1836, 125) parle d'un « camp de César » et les différentes descriptions postérieures, de Jollivet ou de G. de La Chênelière entre autres, seront assez peu étoffées. Seul l'infatigable voyageur et observateur que fut le baron Bachelot de La Pylaie (Gillot, 1953) est plus prolix et sa relation de 1842 est la seule à mentionner nettement la présence de deux retranchements successifs. Enfin, parmi toutes ces descriptions anciennes, Gaultier du Mottay (1885, 242) classe pour la première fois ces fortifications « assez singulières » à la période celtique. Tout cela explique peut-être pourquoi le site d'Erquy fut oublié dans l'enquête menée par Sir Mortimer Wheeler, en 1938 et 1939 (1957), sur les fortifications gauloises du Nord-Ouest de la France.

Jusqu'à ces dernières années, une abondante végétation, pinède et landes, recouvrait l'extrémité du Cap. De plus,

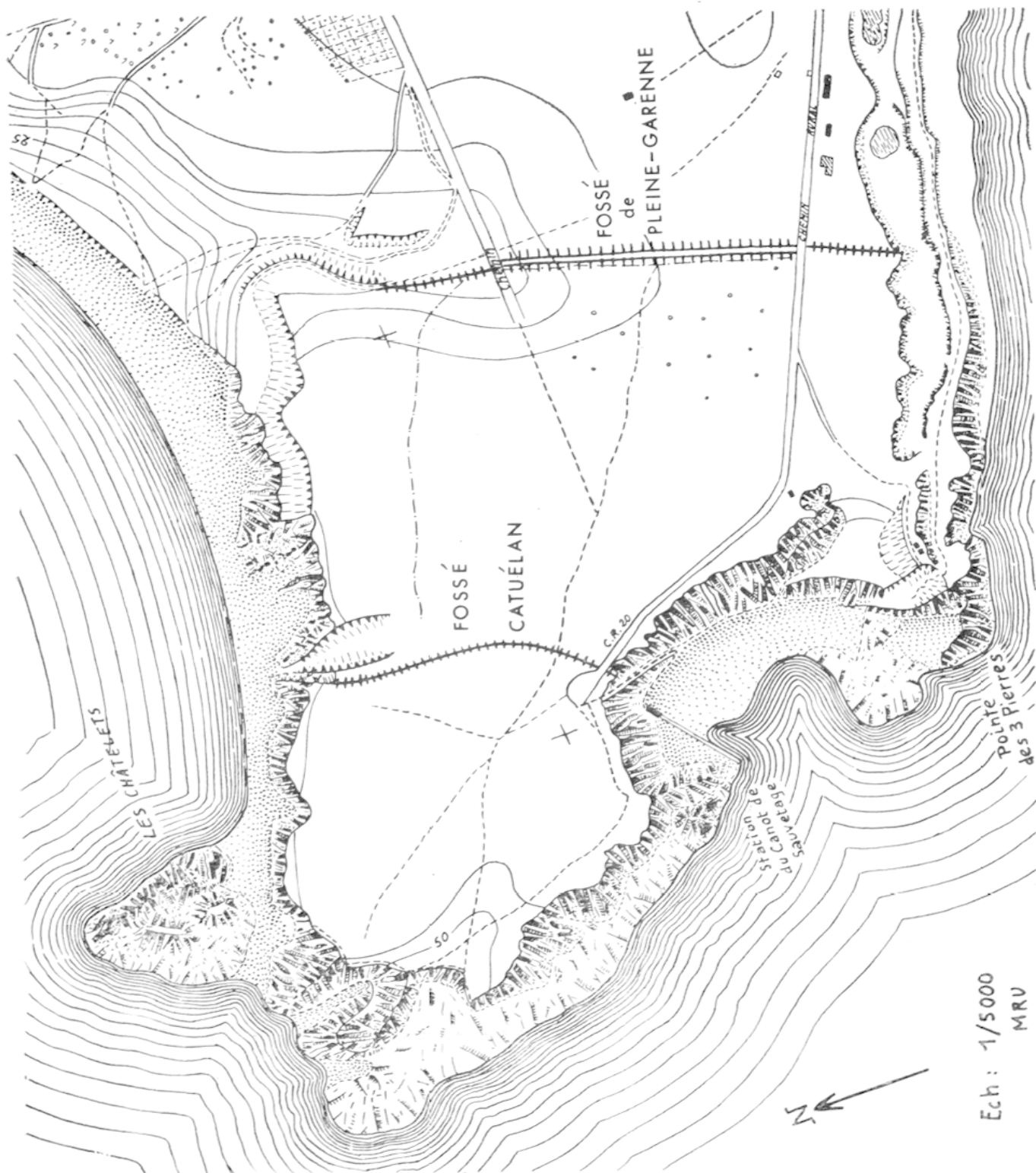


Fig. 1. — Plan du Cap d'Erquy montrant les positions relatives du Fossé de Pleine Garenne et du Fossé Catuélan (fond de carte Ministère de la Construction, modifié).

sur le flanc sud du promontoire, l'intense exploitation des fameux poudingues et grès rouges, actuellement attribués au Dévonien, avait amené de nombreux déblais de carrière qui venaient se confondre avec les retranchements et compliquaient encore leur observation.

En 1964, un violent incendie ravagea la partie occidentale du Cap et eut pour seul avantage de révéler plus nettement l'ossature des ouvrages, notamment celle du retranchement le plus proche de la pointe. Divers observateurs s'intéressèrent de nouveau à ces vestiges, dont R. Sancier, qui publia une description du site précédée de recherches bibliographiques.

Les premiers d'entre nous ont eu l'occasion de visiter ces monuments à différentes reprises. Leur caractère protohistorique était évident et il parut nécessaire d'entreprendre un chantier archéologique sur ce type de rempart dont les exemples fouillés en Bretagne sont rarrissimes. Par ailleurs si l'incendie avait dégagé les talus, la transformation du chemin rural n° 20, suivant le flanc sud du Cap, en une véritable route touristique, goudronnée et terminée par un parking, avait au passage entamé les retranchements et ravivé leur section. Il était possible d'y reconnaître des apports variés de terres de teintes diverses dans lesquelles quelques tessons de poterie, des éclats de silex et surtout des charbons de bois furent prélevés. Une datation radio-carbone (P.-R. Giot, 1967,151) confirma la nature protohistorique du retranchement occidental. Ces sections ravivées n'intéressaient pas seulement les archéologues, mais de nombreux visiteurs affouillaient la base des levées de terre à des fins tout bonnement horticoles, attirés par la réputation de cette « terre de bruyère » disponible en grande quantité.

#### SITUATION. FOUILLES EN 1967

Les retranchements du Cap d'Erquy se composent d'un éperon barré de deux remparts sub-parallèles, mais assez

éloignés, puisque distants en moyenne de 450 m. Le retranchement externe, le plus important, est dénommé Fossé de Pleine Garenne — parfois transcrit Plaine Garenne — (fig. 1). Son talus est dédoublé sur presque toute la largeur du Cap. Il présente au centre une interruption qui est peut-être une ancienne porte et livre passage à un chemin. Au sud du chemin rural n° 20, l'ouvrage se confond avec des déblais de carrière et ceux du creusement d'un chemin d'exploitation et il est difficile de le circonscrire avec précision. En 1967, seul un sondage sommaire a été effectué dans ce retranchement, côté sud.

Le retranchement le plus occidental est le Fossé Catuélan, qui barre le Cap, du Sud, au niveau de l'actuelle station du canot de sauvetage, au Nord vers le vallon du Pissot. Distant de l'extrême pointe de 400 m. il protège une superficie d'environ 15 hectares, bordée par des falaises à pic, hautes en moyenne d'une cinquantaine de mètres (point culminant 61 m). Cette partie comprend quelques points d'eau, décelables à distance par la présence de bouquets de saules. La campagne de fouilles menée en septembre 1967 a eu pour objet principal l'établissement d'une section dans le retranchement du Fossé Catuélan, à l'extrémité méridionale du talus, aussi près que possible de sa traversée par le chemin rural n° 20 (coordonnées Lambert, zone centrale, 244, 85 - 415, 55 ; zone nord, 245, 05 - 115, 96, qui sont les coordonnées du cadastre révisé pour 1965 ; parcelle cadastrale n° 2 section AE). Cette fouille a été menée avec l'aimable autorisation des propriétaires de cette partie du retranchement, la Société Anonyme des Carrières de l'Ouest, et nous sommes heureux d'en remercier le Président Directeur Général, M. des Aulnois. Outre les signataires, l'équipe de fouilles comprenait M. J.-P. Ducouret, agent-technique au Service des Fouilles, et un groupe de chercheurs et d'étudiants de l'Université d'Oxford, Misses J. Close-Brooks, J. Garnett, B. Lodge, J. Sisson et MM. K. Bowen, P. Dixon, N. Reed, G. Taylor. En dehors de la section principale, un sondage important a été mené au milieu du Fossé Catuélan, derrière l'entrée supposée du rempart.

## STRUCTURE GENERALE DU FOSSE CATUELAN

La section principale a été établie sur la terminaison méridionale du retranchement, sur une longueur totale de 24 m. La largeur dégagée a été de 3 m, ce qui fait, compte-tenu du passage du chemin vicinal tout proche, que près de 70 m<sup>2</sup> ont été décapés jusqu'au roc. Cette section est distante de 30 m de l'abrupt de la falaise. De l'autre côté du chemin, le talus est encore visible jusqu'au bord du surplomb rocheux mais il est très dégradé et haut à peine d'un mètre.

Du fait du remplissage du fossé par le glissement des terres et de pierres, il était difficile, avant les fouilles, de délimiter nettement sur le terrain le talus proprement dit et les annexes qui le précédaient, fossé et contrescarpe. D'autre part depuis l'incendie de 1964, la végétation avait déjà repoussé et a nécessité un débroussaillage avant la fouille proprement dite.

Une fois dégagé, le talus présentait une largeur de 17 m, mais compte tenu, de part et d'autre de ses parements, de la présence d'éboulis sur 3 m de largeur, il est probable que sa largeur initiale était de 11,50 m. Le fossé devait avoir 6 à 7 m de largeur et la petite contrescarpe extérieure 2 m de largeur au maximum (fig. 2).

La fouille a été menée jusqu'à la roche en place. De 0 à 5 m en suivant la section de l'Ouest à l'Est, c'est la roche saine aisément décapable ; de 5 à 11 m du fait qu'il restait l'humus ancien, la roche apparaissait en petites plaquettes mêlées de terres infiltrées, puis de nouveau de 15 à 24 m la roche était de nouveau bien visible, avec des bancs parallèles, de direction Est-Ouest, avec un pendage d'environ 45°, direction et pendage que l'on retrouve pour les affleurements voisins du retranchement. La roche est un grès feldspathique.

### LA CONTRESCARPE ET LE FOSSE

La contrescarpe a pu être reconnue de 20 à 24 m sur la section principale. En réalité il y a fort peu de choses à en dire. Il s'agit d'une masse de pierres et de sol humique dont la hauteur actuelle atteint 50 cm au-dessus du socle rocheux. Compte tenu des prélèvements variés au cours des temps et des éboulis, on ne peut guère supposer une hauteur initiale supérieure à un mètre. Sa fonction semble surtout d'avoir été d'accentuer la profondeur apparente du fossé.

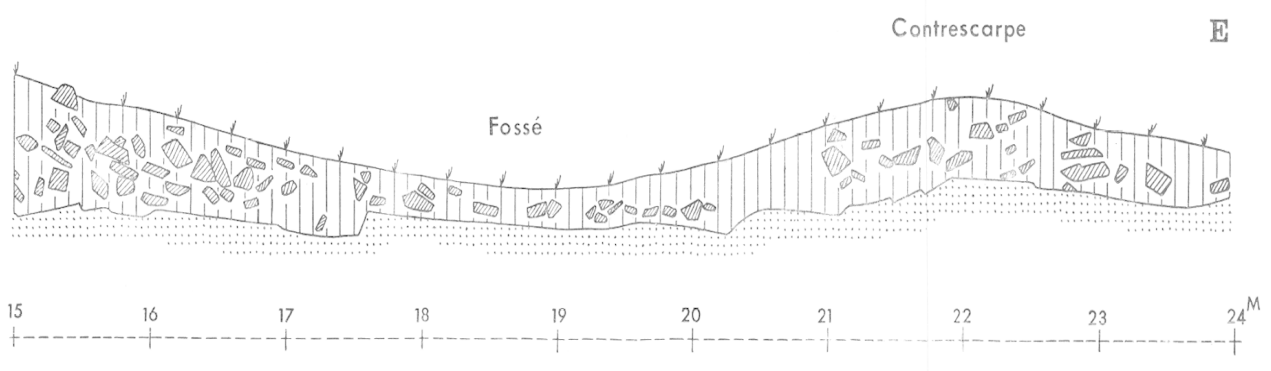
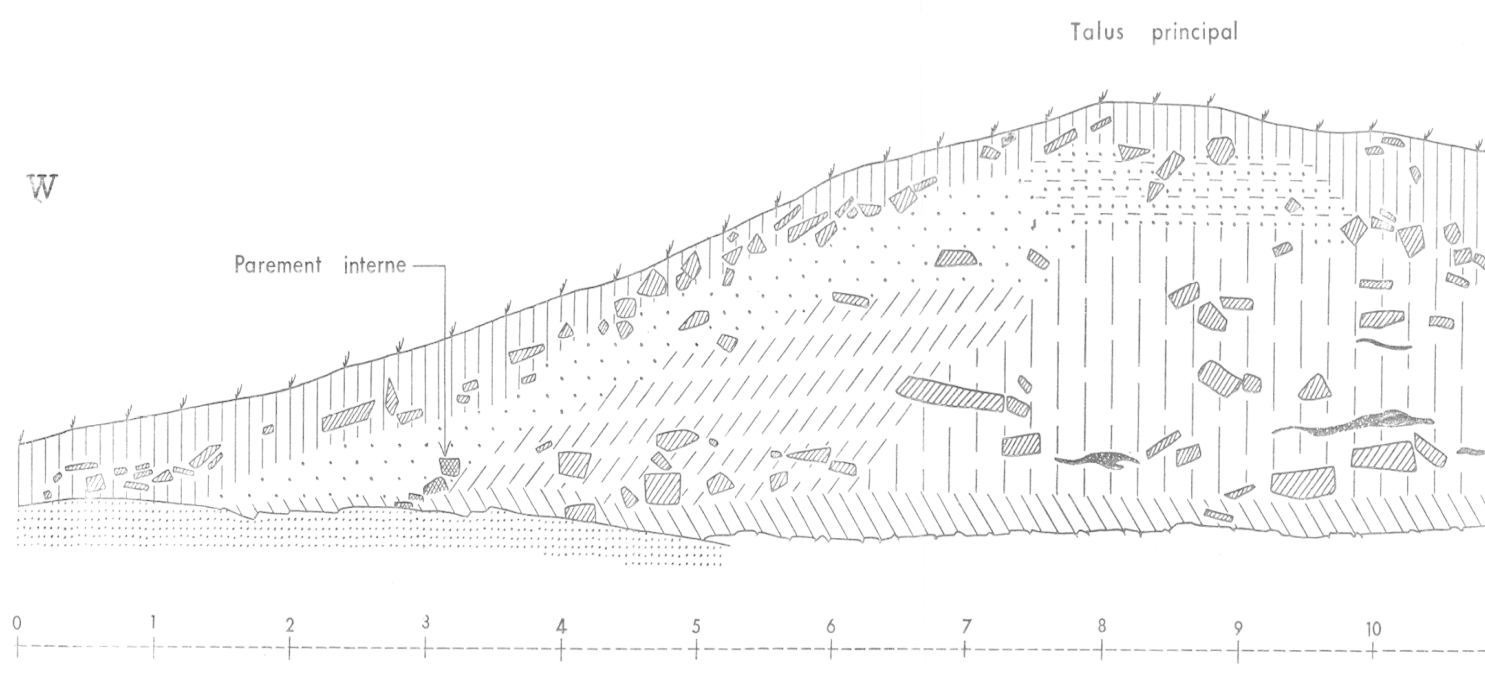
Le fossé à notre surprise ou plutôt notre déception, était peu profond. Les constructeurs du retranchement n'avaient guère entamé le socle rocheux, s'étant sans doute bornés à le décaper et à en arracher toutes les parties meubles, débitées en plaquettes. Toutefois, alors que la roche en place montre, suivant la dureté des bancs, des variations de hauteur de l'ordre de 20 cm, ici, les différences sont atténuées et les têtes de bancs semblent avoir été régularisées par un débitage à la masse des parties les plus saillantes.

Du fait de sa faible profondeur et partant, de la modicité de son remplissage, le fossé n'a fourni pour ainsi dire aucun matériel archéologique ni aucun enseignement stratigraphique, toutes choses fort intéressantes qu'on eût attendu d'un fossé profond.

Il est évident que ce fossé n'a pu fournir qu'un faible appoint dans la construction du talus principal pour lequel les matériaux ont dû être récoltés sur une grande surface.

### STRUCTURE DU TALUS PRINCIPAL

Le talus s'est révélé comme un ensemble complexe dont le déchiffrement a constitué l'essentiel de la campagne de fouilles. Le décapage effectué devant la section a permis de préciser certaines organisations et de découvrir du matériel archéologique tandis que la section elle-même a été amou-





reusement redressée et parée de manière à présenter une surface impeccable facilitant les lectures et les relevés. De l'ensemble de la section il a été dessiné une élévation détaillée au 1/10<sup>e</sup>, conservée en archives, cependant que, pour des raisons pratiques, c'est une version simplifiée au 1/20<sup>e</sup> qui a été utilisée en vue d'une réduction pour la publication (fig. 2).

La première couche sous le rempart est l'ancien sol qui, en cette zone, n'a pas été touché. C'est une terre très noire qui, par endroits, contient de très fortes accumulations de gros morceaux de bois, sans doute les traces de la végétation du site avant son occupation. Ce vieux sol (niveau 2) dépasse rarement 25 cm d'épaisseur. Etant donnée la nature gréseuse du sous-sol, qui se désagrège en sable grossier à l'altération, il n'est pas étonnant que ce sol comporte une composante sableuse importante, comme tous les matériaux du retranchement et nous n'y reviendrons pas à chaque fois.

Le noyau central du retranchement est formé d'une masse de terre sableuse et cendreuse, grise ou noire, sa couleur changeant suivant son état hygrométrique. On peut y reconnaître sans doute le vieux sol du Cap soumis à un lessivage qui l'a éclairci en entraînant en profondeur une partie des constituants humiques (niveau 3). La très grande variabilité de ses colorations permet cependant de distinguer une sorte de stratigraphie sub-horizontale, montrant que ce noyau est en grande partie formé, notamment dans sa partie orientale, de l'accumulation de mottes de terre. Il comprend en outre un certain nombre d'enclaves différenciées, des lentilles claires, ou blanchâtres qui proviennent d'apports un peu particuliers. Surtout on y distingue de petites masses de débris coquilliers provenant vraisemblablement de restes alimentaires. Les fragments de coquilles de moules sont les plus abondants mais on note quelques gastéropodes : littorines, buccins et murex (couches n° 11). Dans l'ensemble de ce noyau central on trouve dispersés de nombreux charbons de bois, également de rares fragments d'os brûlés, encore des restes probables de repas. Les tessons de céra-



Illustration non autorisée à la diffusion

*Fig. 3.* — Parement intérieur du retranchement du Fossé Catuélan.  
Plan et élévation vue de l'Ouest (relevé J.-P. Ducouret).

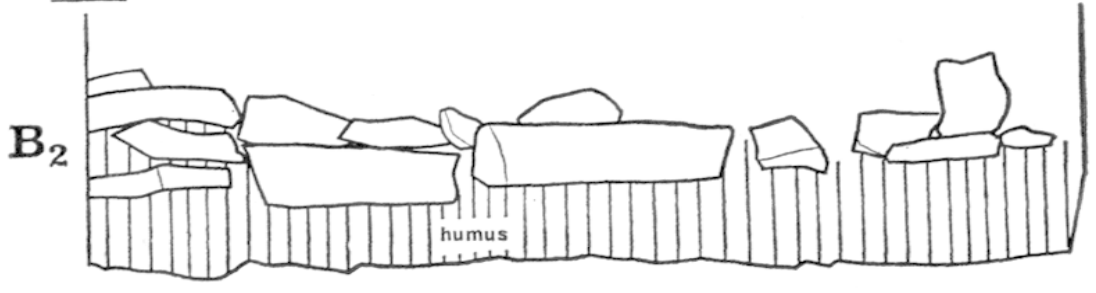
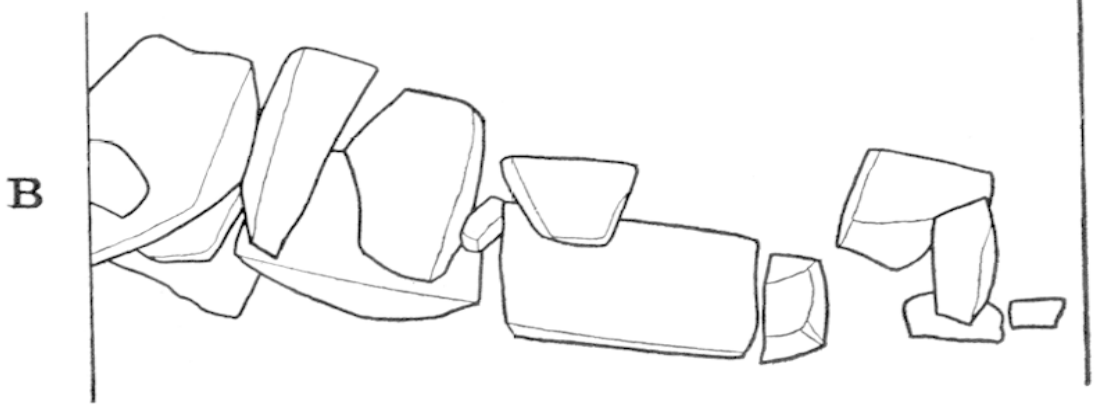
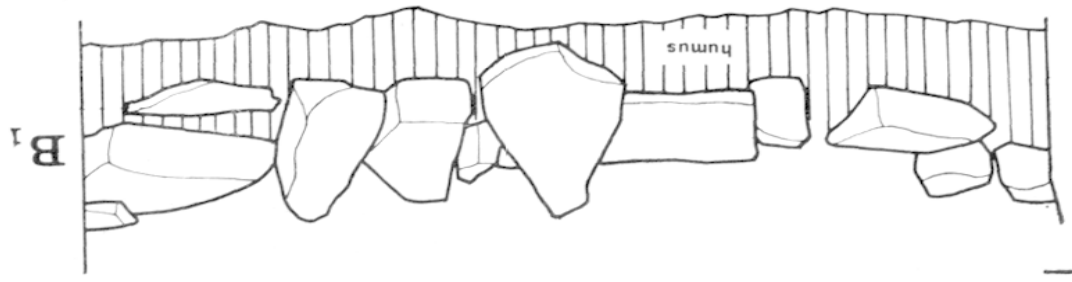
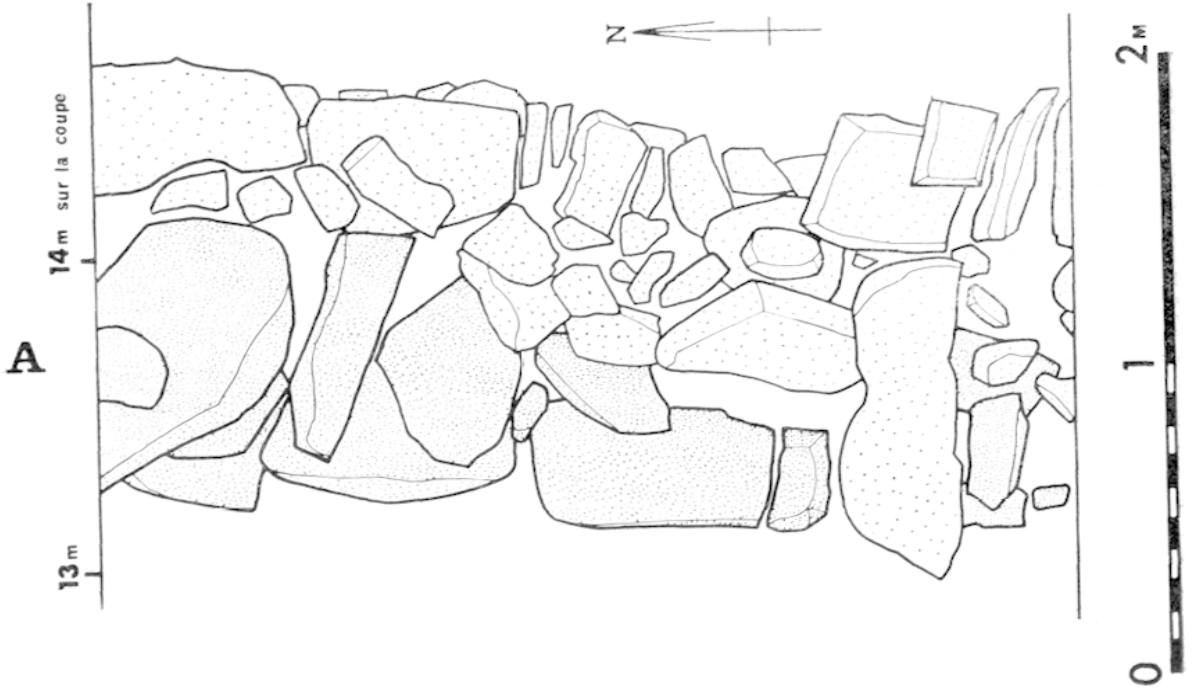
mique sont pratiquement absents, par contre les silex sont abondants. Ces éclats sont certainement très antérieurs à la construction du retranchement et se trouvaient dispersés dans les terres apportées. Il faut rappeler qu'en de nombreux points du Cap d'Erquy on rencontre des concentrations de silex de surface, témoins d'ateliers de taille néolithiques sinon plus anciens.

Il semble que l'on puisse rattacher au noyau central, du côté intérieur, une importante adjonction de terre jaunâtre qui n'en serait qu'une variation (niveau 4) : le fait qu'il y ait des pierres communes aux deux couches en est une indication. D'autres lentilles brunes et noires, une couche de terre brûlée subhorizontale, viennent renforcer cette opinion. Dans cette terre jaunâtre, seuls quelques éclats de silex ont été rencontrés.

Le noyau central et son annexe en terre jaunâtre contiennent d'assez nombreuses pierres de petite et moyenne dimensions (fig. 2, n° 5). Les plaquettes de grès ont tendance à être posées à plat. Vers la base et en avant de la section on a rencontré de très grosses pierres que seuls plusieurs hommes ensemble ont pu manœuvrer. Elles sont particulièrement abondantes entre les points métriques 9 et 12 et à 1 m devant la coupe. Le fait qu'un affleurement rocheux en sommet de falaise soit tout proche explique cet apport local de matériaux volumineux et pesants.

Ces parties centrales sont bloquées entre deux parements formés de quelques assises de pierres superposées (fig. 2, n° 9). Le parement intérieur (fig. 3), se montre en élévation formé de 2 à 4 assises de pierres plates en grès, assez bien appareillées, passant au point métrique 3 de la coupe. Il est formé d'une seule épaisseur de blocs et sa hauteur ne dépasse pas 35 cm. Il avait plus un rôle de délimitation qu'un véritable rôle de soutien. Ses parois n'étaient pas verticales mais inclinées. Les pierres de base reposent sur le socle rocheux qui, à cet endroit semble avoir été décapé avant la construction de ce petit muret.

L'interprétation du parement frontal est plus délicate. A première vue, après son dégagement, on pouvait penser



avoir affaire à un véritable massif de maçonnerie sèche situé entre les points métriques 13,25 et 14,50 (fig. 4). Vu de l'Est l'ensemble avait d'ailleurs une allure assez imposante et monumentale. Cependant dans beaucoup de retranchements protohistoriques, les parements sont souvent formés d'une seule épaisseur de blocs alignés et un examen plus attentif montrait que toute la partie orientale du parement apparent avait un pendage est. Un démontage soigné confirmait que ces blocs inclinés n'étaient en fait que le produit de l'effondrement du haut du parement original. On n'en connaît en place que la première assise et déjà le deuxième rang de pierres est décroché et en voie de glissement comme le montre le plan et les élévations intérieure et extérieure de cette première assise.

La discussion sur une section aussi complexe est toujours difficile, mais il semble bien que le noyau central et son annexe de terre jaunâtre, bloqué entre les deux parements, soient les témoins de la première phase de construction du rempart.

Ces différentes structures sont recouvertes par des apports différenciés : à l'Est une zone claire, blanchâtre (fig. 2, n° 6) ; au sommet une zone de terre brunâtre (fig. 2, n° 8) et à l'Ouest une couche de terre grisâtre (fig. 2, n° 7) qui vient s'étaler jusqu'à 1,50 m en arrière du parement interne. Il est difficile de dire si ces couches de teinte variée sont des éléments dégradés du premier stade du retranchement ou s'il s'agit au contraire, d'apports ultérieurs lors de sa réfection. En tout cas, c'est à la limite de la terre du noyau central et de la terre brunâtre qui recouvre son sommet, à peu près au niveau du point métrique 10 qu'ont été trouvés de nombreux fragments de terre cuite de minimes dimensions qui ne sont pas des débris de poterie mais plutôt des écrasements de clayonnages. Parmi ceux-ci on note un fragment de barre en terre cuite à sec-



*Fig. 4.* — Parement frontal du retranchement du Fossé Catuclan : A, plan avant dégagement des pierres ayant glissé ; B, B 1, B 2, plan et élévations interne et externe de l'assise en place (A, d'après photo, B, relevé M. Avery, P. Dixon et K. Bowen).

tion carrée rappelant certains éléments des briquetages. C'est aussi à la surface de la terre grisâtre de la couche n° 8 qu'ont été découverts les fragments d'un vase caréné, au niveau du point métrique 2,50.

Tous les éléments précédemment décrits sont recouverts d'une terre noire qui ne se distingue pas de l'humus superficiel (niveau 10). Dans cette terre est incluse une chape de pierres plus ou moins continue, formant une couche qui épouse la forme du talus. Vers l'avant cette chape a eu tendance à glisser et ses éléments sont venus remplir le fossé devant le parement est. Vers l'arrière ils se sont maintenus, notamment entre les points métriques 2 et 6 où il a été possible de décaper un véritable pavage incliné. On peut interpréter cette chape comme le résultat d'une phase de réfection du rempart, puisqu'elle dépasse de loin le niveau du parement interne. Au contraire vers l'avant elle vient se superposer et se mélanger aux éléments déjà dégradés et éboulés du parement frontal. C'est dans sa masse qu'ont été découverts la plus grande partie des tessons de poterie livrés par le site. Ils datent cette réfection ou proviennent de restes d'habitats dont les matériaux ont été réutilisés.

### LE SONDAGE DERRIERE L'ENTREE

Au milieu du retranchement du Fossé Catuélan se présente une légère dépression dans le talus qui pourrait être interprétée comme une ancienne entrée. Il était intéressant d'effectuer un sondage en rapport avec cette zone de passage supposée. Il a été établi à 9 m en arrière du sommet du rempart, soit à 16 m en arrière du fossé. La zone prospectée a été un rectangle de 10 m de long sur 2 de large, situé symétriquement par rapport à l'axe supposé de l'entrée, qui livre actuellement passage à un chemin pour piétons. Au Sud un petit sondage complémentaire a été dirigé vers le rempart sur une longueur de 4 m. Le décapage a montré partout une sorte de chape de pierres qui n'est pas sans rappeler celle du rempart, mais qui, ici,

s'étend bien plus en arrière tout en diminuant d'importance vers l'intérieur. Cette couche de pierres est mêlée à l'humus superficiel. Elle recouvre une couche de terre grise qui descend jusqu'à 80 cm de profondeur où l'on retrouve successivement les plaquettes de la roche altérée puis la roche en place.

La partie remontant vers le rempart a montré une structure légèrement différente : humus et pierres, terre grise puis 40 cm de terre brune recouvrant deux assises de pierres, vestiges probables du parement interne du rempart ; enfin le vieux sol brun et la roche en place. Ces vestiges de parement se situent à 5 m du sommet du rempart, entre 4 et 5 m au Sud de l'axe supposé du chemin. Ceci correspond assez bien à ce qui a été observé dans la section principale.

Par contre la recherche du mobilier archéologique a été fort décevante. Seuls quelques galets ou lissoirs en schiste, quelques éclats de silex, quelques tessons de poterie noire et dure, et des fragments de terre cuite ont été recueillis. Ce sondage a été remblayé complètement en fin de fouilles. Il est assez peu encourageant pour la suite des opérations et l'espoir de retrouver autour de la porte supposée des structures annexes ou des vestiges d'habitations semble assez mince.

## LES OBJETS MOBILIERS

De nombreux éclats de silex ont été rencontrés dans la masse des terres du rempart, notamment lors de l'établissement de la section principale. Il s'agit le plus souvent de déchets de taille, éclats, nucléus, débris de lames sans grand caractère. Une pièce plus curieuse provenant du noyau central du retranchement est un burin qui a été lui-même confectionné sur une chute de grand burin (fig. 5). Parmi les autres pièces notables on peut signaler quelques pointes dont une triangulaire retouchée unilatéralement et des microlithes plus ou moins géométriques. L'ensemble est

assez hétérogène, ce qui ne saurait surprendre étant donné qu'il s'agit d'un matériel récolté dans des terres provenant de grattages de sols. Sur le sommet et les pentes du Cap d'Erquy aussi bien que sur l'îlot des Châtelets qui le prolonge vers le Nord, de nombreux éclats de silex ont été

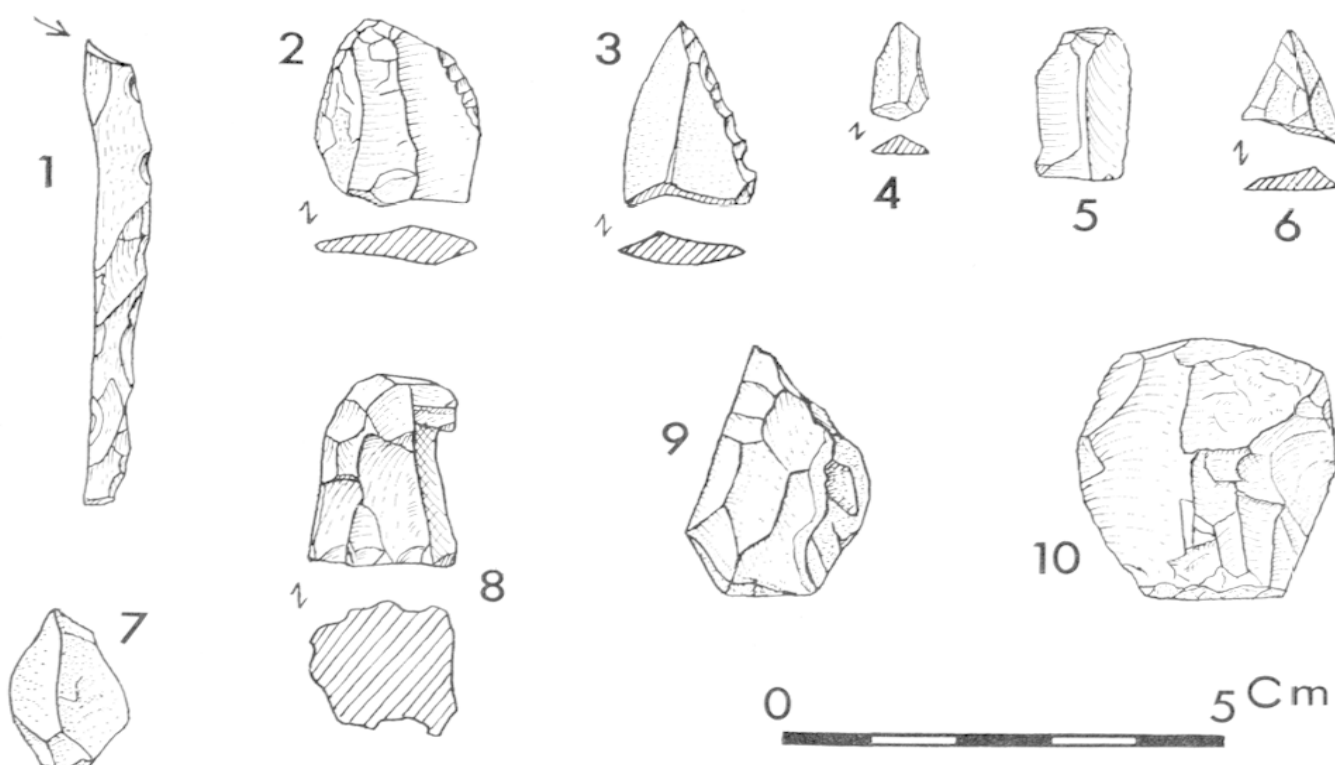


Fig. 5. — Silex recueillis dans le retranchement du Fossé Catuélan, principalement dans le noyau central : 1, burin ; 2, grattoir ; 3, pointe ; 4, microlithe retouché ; 5, 6, 7, 9, éclats ; 8, nucléus ; 10, éclat retouché en raclette.

d'ailleurs recueillis par divers observateurs dont M. H. Lévêque, et nous-mêmes. Ces sites à silex de sommets de falaises se relient à ceux que l'on trouve en telle situation topographique tout autour de la Bretagne et notamment sur les landes du Cap Fréhel. On ne saurait tirer de conclusions chronologiques quant à la présence de ces silex dans les remparts.

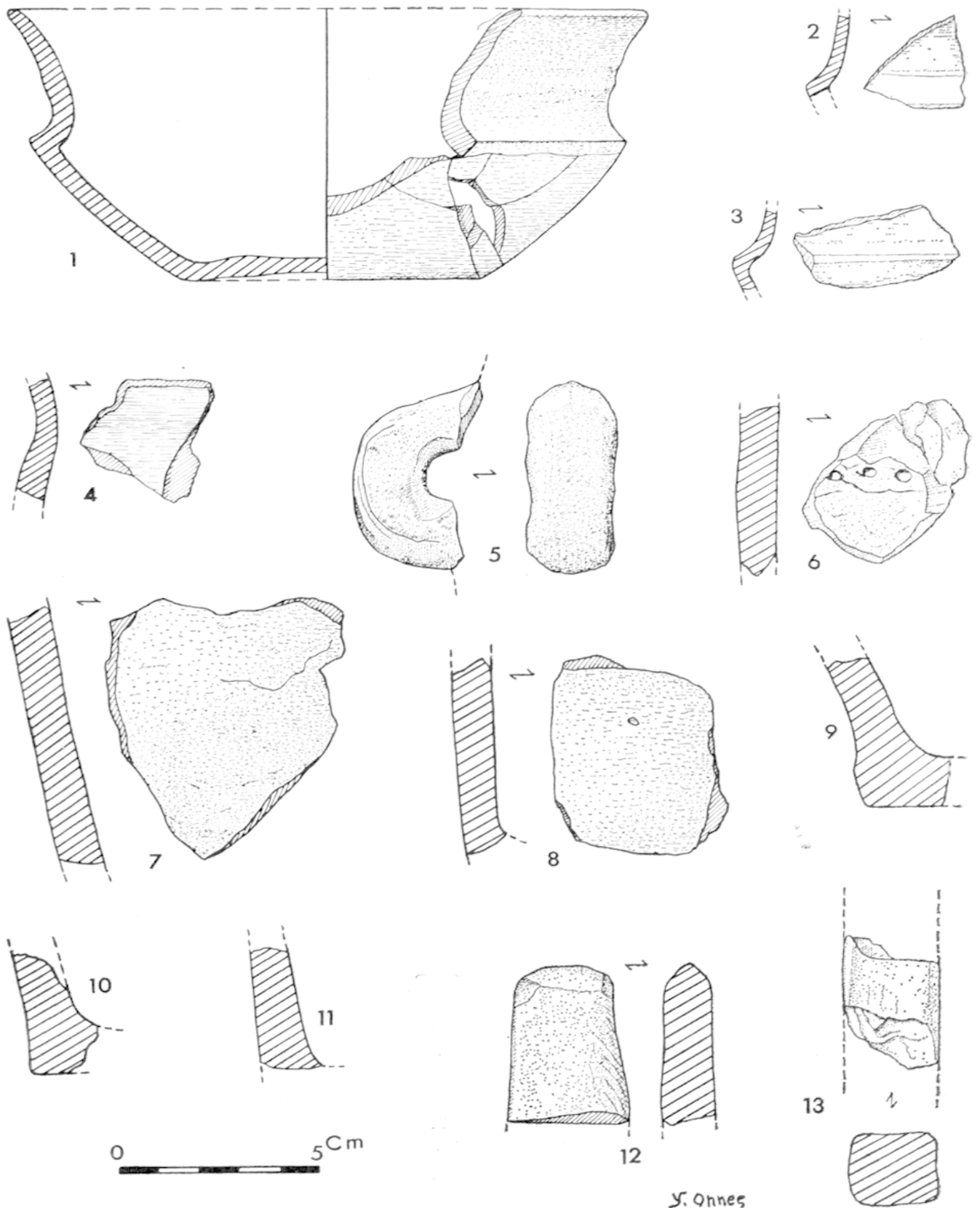
Par contre la poterie est plus intéressante. Elle n'est pas très abondante et provient surtout comme nous l'avons vu de la chape de pierres coiffant les structures du retranchement.



Certains tessons sont à pâte grossière, épaisse de 1 à 2 cm ; le dégraissant blanc quartzeux-gréseux visible à l'œil nu englobe parfois des charbons de bois. C'est une poterie domestique peu caractéristique que l'on trouve de la fin de l'Age du Bronze à l'Age du Fer. Les fonds sont plats ; une seule anse assez grossière, boudinée, a été rencontrée. Par contre quelques fragments de vases carénés plus fins ont été récoltés et en particulier un exemplaire presque entier (fig. 6, 1). Il provient du côté interne du retranchement, vers le point métrique 2,50 à la surface du niveau 7 de terre grisâtre, soit entre 10 et 15 cm de profondeur sous la chape de pierres. C'est une assez belle poterie aux parois fines, de 4 à 5 mm d'épaisseur, à fin dégraissant. Le fond, d'un diamètre de 75 mm, est légèrement bombé. La vase est caréné, le diamètre à la carène est de 140 mm, le bord est éversé et le diamètre à l'ouverture est de 157 à 160 mm. La hauteur du vase est de 75 mm. La forme rappelle celle de vases fréquents à l'époque de la Tène en Armorique mais l'exécution en est nettement plus fruste, moins régulièrement lissée et modelée. En particulier des coups de lisseur irréguliers sont visibles tant à l'intérieur du vase qu'à l'extérieur, surtout entre le col et la carène. Plutôt qu'une forme de La Tène, il s'agit d'un prototype de la fin du Hallstatt dont il est difficile à l'heure actuelle de trouver une réplique exacte en Armorique.

#### DATATION RADIOCARBONE

Lors des visites préliminaires en 1964 et 1965, nous avons pu recueillir dans la masse du rempart du Fossé Catuélan, à la base du noyau central, assez de charbons de bois pour une datation. Effectuée par les soins du Centre des Faibles Radioactivités, Gif-sur-Yvette, elle a donné le résultat suivant : GIF 715 : 2500  $\pm$  110 B. P. soit 550  $\pm$  110 avant notre ère. Cette date correspond pour nos régions aux prolongements tardifs de l'Age du Bronze connus par les



**Fig. 6.** — Poteries recueillies au Fossé Catuëlan : 1, vase caréné ; 2-4, fragments de vases carénés ; 5, anse grossière ; 6, tesson érodé avec décor ; 7, fragment de panse ; 8 à 11, fragments avec amorces de fonds ; 12, objet en schiste biseauté ; 13, barre en terre cuite.

grands dépôts de haches à douille armoricaines, aussi bien qu'au début de l'Age du Fer. Elle cadre assez bien au type de poterie recueilli dans le retranchement.

### CONCLUSIONS

La première campagne de fouilles au Fossé Catuélan a permis de définir en gros le type de fortification et l'époque de sa construction. Il est probable qu'un premier noyau de terre enserré entre deux parements a été par la suite modifié par l'adjonction de couches supérieures englobant une chape de pierres. Toutefois nous n'avons qu'une coupe dans le retranchement et un sondage complémentaire l'effleurant à peine. On ne saurait préjuger sur cette seule coupe de toute la structure interne du monument bien que le fait d'avoir retrouvé en deux endroits les traces d'un parement interne soit encourageant.

Les datations par la poterie ou le radiocarbone montrent que ce retranchement comprend des éléments de l'époque de Hallstatt. Toutefois entre la construction du rempart, sa dégradation et sa réfection, il a dû se passer un certain temps que les documents archéologiques recueillis ne permettent pas encore d'établir.

Un autre problème intéressant à résoudre sera d'essayer de dater l'autre ouvrage, le Fossé de Pleine Garenne, pour chercher à situer dans le temps les deux retranchements parallèles si éloignés dans l'espace. Ce sera l'objet d'une prochaine campagne.

## BIBLIOGRAPHIE

BACHELOT DE LA PYLAIE (baron), « Erqui ou Reginea, port des Curiosolites », IV ; « Le promontoire ou cap d'Erqui », 1842, in *Etudes archéologiques et géographiques mêlées d'observations et de notices diverses*, Bruxelles, 1850, p. 295-300.

BIZEUL, « Voies romaines sortant de Carhaix », II ; « voie romaine de Carhaix à Corseul », *Bull. Arch. Assoc. Bretonne*, II, 1851, p. 3-67.

GAULTIER DU MOTTAY (J.), *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, 1885, p. 242.

GILLOT (colonel G.), *Un fougerais méconnu : Bachelot de La Pylaie*, Fougères, 1953.

GIOT (P.-R.), « Chronique des datations radiocarbone armoricaines », *Annales de Bretagne*, LXXIV, 1967, p. 150-151.

HABASQUE, *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le département des Côtes-du-Nord*, III, 1836, p. 125.

JOLLIVET (B.), *Les Côtes-du-Nord*, I, Guingamp, 1854, p. 313.

LA CHENELIÈRE (G. de), *Deuxième inventaire des monuments mégalithiques des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, 1883, p. 31.

MONTFAUCON (Dom Bernard de), *L'Antiquité expliquée, etc.*, Paris, 1719-1724.

ROBIEN (C. de), *Description historique et topographique de l'ancienne Armorique ou Petite Bretagne*. Manuscrit, Bibliothèque Municipale de Rennes, I, p. 19, pl. 9 (première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle).

RUELLAN (F.), *Erquy, son histoire, ses légendes, ses paysages*, 1957, p. 102-104.

SANCIER (R.), « L'oppidum d'Erquy (Côtes-du-Nord) », *Ogam*, XVI, 1964, p. 393-398.

WHEELER (Sir R.E.M.) et RICHARDSON (K.), *Hill-Forts of Northern France*, Oxford, 1957.